

# Communiqué

---

## ACE AVIATION DÉCLARE UN BÉNÉFICE NET DE 118 M\$ AU DEUXIÈME TRIMESTRE

### Points saillants du deuxième trimestre

- BAIIALA<sup>1</sup> de 342 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles).
- Bénéfice d'exploitation de 102 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles).
- Bénéfice net de 118 M\$.
- Solide rendement d'ACTS, dont un BAIIA<sup>1</sup> de 26 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles), ce qui représente une amélioration de 18 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2006.
- Distributions de parts d'Aéroplan et de Jazz aux actionnaires d'ACE totalisant 0,5 G\$ pour le trimestre.
- Vente d'ACTS annoncée en juin 2007, pour une valeur d'environ 975 M\$.
- Trésorerie d'ACE s'établissant à 347 M\$ au 30 juin 2007.

MONTRÉAL, le 10 août 2007 – Gestion ACE Aviation Inc. (ACE) a déclaré aujourd'hui un BAIIALA<sup>1</sup> de 342 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles) et un bénéfice d'exploitation de 102 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles) pour le deuxième trimestre de 2007.

Une charge exceptionnelle de 6 M\$ liée à la restructuration de la main-d'œuvre a été constatée à ce trimestre de 2007 par suite de la fin d'un contrat de révision générale dans le secteur d'ACTS. Après cette charge exceptionnelle, le BAIIALA<sup>1</sup> et le bénéfice d'exploitation se chiffrent respectivement à 336 M\$ et à 96 M\$.

ACE a cessé de consolider les résultats et la situation financière de Jazz Air SEC en date du 24 mai 2007, et sa participation de 49 % dans Jazz est comptabilisée à la valeur de consolidation. Par conséquent, et compte tenu de la comptabilisation d'Aéroplan à la valeur de consolidation en date du 14 mars 2007, les résultats d'ACE, au deuxième trimestre de 2007, ne sont pas directement comparables à ceux du même trimestre de 2006.

Un bénéfice net de 118 M\$ a été constaté au deuxième trimestre de 2007. Ce bénéfice comprend des gains de change qui se chiffrent à 158 M\$.

Air Canada a déclaré un BAIIALA<sup>1</sup> de 295 M\$, soit une diminution de 19 M\$. Les produits passages qui s'établissent à 2 336 M\$, soit une progression de 74 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre de 2006, traduisent principalement la croissance du trafic de 3 % en regard d'une augmentation de la capacité de 2 %. Cette augmentation a été contrebalancée par un recul de 17 M\$ des produits fret, par suite d'une diminution de la capacité tout-cargo. Les coûts d'exploitation se sont accrus de 84 M\$, ou 3 %, par rapport au trimestre de 2006, en grande partie en raison des hausses de salaire, de l'ajout d'appareils au parc aérien, ainsi que des coûts liés aux sous-locations et aux appareils rendus à leurs locataires.

Aéroplan a affiché un solide rendement pendant le trimestre, d'où une progression de 13 % des facturations brutes, une augmentation de 21 % des produits d'exploitation et une hausse de 43 % du BAIIA<sup>1</sup>.

Jazz a également fait bonne figure grâce à un BAIIALA de 78 M\$ pour le trimestre, soit une augmentation de 2 M\$ par rapport au trimestre de 2006.

ACTS a déclaré un excellent BAIIA<sup>1</sup> de 26 M\$ (exclusion faite des charges exceptionnelles) à ce trimestre, ce qui représente une hausse de 18 M\$ par rapport au trimestre de 2006.

« Les résultats du trimestre traduisent les très bons rendements d'Aéroplan, de Jazz et d'ACTS, a déclaré Robert Milton, président-directeur général – Gestion ACE Aviation Inc.

« Les résultats d'Air Canada sont inférieurs à ceux du trimestre de 2006, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés à certaines activités. En revanche, Air Canada continue d'accomplir de nets progrès sur le plan du renouvellement de son parc aérien et de son programme de sous-location connexe, ce qui devrait donner lieu à de meilleurs résultats d'exploitation pour le reste de 2007 et les prochaines périodes. En outre, Air Canada a indiqué que le déficit de solvabilité au titre des régimes agréés canadiens est passé de 1,66 G\$, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, à 0,54 G\$, au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il en résultera une réduction des obligations de capitalisation déjà prévues au titre des régimes de retraite d'Air Canada pour 2007 et les périodes suivantes.

« Le secteur d'ACTS a continué à tirer parti des progrès accomplis au cours des derniers trimestres. Il a produit un BAIIA<sup>1</sup> de 26 M\$ au cours du trimestre (à l'exclusion de la charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre), soit une augmentation de 18 M\$ par rapport au trimestre de 2006. La direction poursuit son développement stratégique et ses améliorations opérationnelles à l'égard de ce secteur. Parallèlement, ACTS continue d'obtenir de nouveaux contrats.

« Au cours du trimestre, nous avons remis 0,5 G\$ de capital aux actionnaires sous la forme de distributions de parts d'Aéroplan et de Jazz. Il s'agit du troisième et dernier remboursement de capital aux actionnaires, pour un total de 2 G\$, conformément au plan d'arrangement approuvé en octobre 2006.

« Le 22 juin, nous avons annoncé la vente de notre participation de 70 % dans ACTS à un consortium composé de Sageview Capital et de KKR. La valeur globale d'ACTS, sur laquelle se fonde la transaction, a été établie à environ 975 M\$. La vente devrait être conclue pendant le trimestre en cours.

## **MISE À JOUR SUR LA STRATÉGIE**

Par suite de la monétisation d'ACTS, ACE a mené à bonne fin toutes les initiatives annoncées en août 2006 afin de créer de la valeur actionnariale.

Au cours des derniers mois, le conseil d'administration a également étudié activement les options stratégiques qui s'offrent à ACE afin de maximiser la valeur actionnariale.

Le conseil d'administration se penchera davantage sur les mesures précises à prendre à l'égard de chacun des éléments d'actif de la Société ainsi que sur la façon de distribuer l'excédent de trésorerie aux actionnaires.

D'autres annonces seront faites en temps voulu.

### **1) Mesures financières non conformes aux PCGR**

Les charges exceptionnelles font référence aux dépenses comptabilisées en 2007 relativement à la restructuration d'ACTS ainsi qu'aux dépenses comptabilisées en 2006 relativement à la restructuration de la main-d'œuvre. Le BAIIALA est une unité de mesure ne relevant pas des PCGR couramment utilisée dans le secteur du transport aérien pour mesurer le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions. Cette unité de mesure donne un aperçu des résultats d'exploitation avant les coûts de location avions, l'amortissement et la désuétude, lesquels coûts varient sensiblement d'une compagnie à l'autre en raison de la façon dont chacune finance ses appareils et autres actifs. Pour ce qui est des secteurs qui ne louent pas d'avions, comme Aéroplan et ACTS, le BAIIA est utilisé pour donner un aperçu des résultats d'exploitation avant amortissement et désuétude, puisque de tels coûts varient sensiblement d'une compagnie à l'autre en raison de la façon dont chacune finance ses actifs. Comme le BAIIALA et le BAIIA ne sont pas des unités de mesure conformes aux PCGR pour la présentation de l'information financière et qu'ils n'ont pas de sens normalisé, ils ne sauraient être comparés à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes. Le lecteur se reportera au Rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 d'ACE pour un rapprochement du BAIIALA/BAIIA et du bénéfice d'exploitation (perte) du trimestre.

Pour un complément d'information sur les documents financiers publics d'ACE, dont la Notice annuelle d'ACE, on se reportera au site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et d'EDGAR à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml)

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent communiqué pourrait comporter des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « il devrait », « il se pourrait que », « il est prévu que », « on estime que », « on s'attend à ce que », « on projette que » et autres qui soulignent les éventualités possibles et font renvoi aux hypothèses retenues. Ces déclarations peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Comme, par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Toute prévision, projection ou déclaration n'est donc pas entièrement assurée en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. Ces déclarations font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus susceptibles de faire varier de façon notable les résultats, les rendements ou les réalisations réels par rapport aux résultats, aux rendements et aux réalisations futurs qu'elles évoquent. Les résultats qui y sont présentés peuvent donc différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs, dont les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché et de l'économie en général, les conflits armés, les attentats terroristes, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et les effectifs, les relations du travail, les négociations collectives ou les conflits de travail, les questions de retraite, les taux de change et d'intérêt, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables ainsi que les litiges actuels et éventuels, notamment avec des tiers, et les facteurs évoqués dans les documents déposés par ACE auprès des autorités des valeurs mobilières tant au Canada qu'aux États-Unis et, en particulier, ceux qui sont précisés à la section Facteurs de risque du Rapport de gestion annuel 2006 d'ACE daté du 14 février 2007 ainsi qu'à la section 15 du Rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 d'ACE daté du 9 août 2007. Les énoncés prospectifs de ce communiqué représentent les attentes d'ACE à la date à laquelle ils ont été établis et ils peuvent changer ultérieurement. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces

déclarations à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf comme l'exigent les règlements sur les valeurs mobilières en vigueur.

- 30 -

## **RENSEIGNEMENTS**

---

**Relations avec les investisseurs :** (514) 422-7837

**Relations avec les actionnaires :** (514) 205-7856

**Internet :** [www.aceaviation.com](http://www.aceaviation.com)